

soutenir la concurrence des importations de produits textiles provenant de pays où les salaires sont peu élevés. L'industrie textile canadienne doit faire tout ce qu'elle peut pour améliorer la situation actuelle, mais elle n'est pas encore en mesure d'empêcher la situation d'empirer, par suite de la concurrence accrue et injuste des pays où la main-d'œuvre travaille dans des conditions et à des salaires qui seraient illégaux au Canada.

J'en profite pour féliciter l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce d'avoir présenté le bill C-215, et je crois sincèrement que cette initiative, unique en son genre, saura remédier à plusieurs problèmes qui existent actuellement.

• (3.30 p.m.)

[Traduction]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Normalement, je ne serais pas intervenu dans le débat, monsieur l'Orateur, mais le 20 janvier dernier le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a pris la parole à Montréal devant l'Association des Importateurs canadiens et, s'adressant à cette illustre compagnie, il a déclaré:

Nous avons besoin de connaissances, de discernement, d'un sage arbitrage des conflits d'intérêts, d'un juste équilibre des avantages, du jeu de la concurrence, et de tenir compte des facteurs économiques, sociaux, politiques, et même des facteurs ethniques, nationaux, régionaux et professionnels.

Après avoir parlé d'or, le ministre, je le sais, aura besoin de beaucoup d'aide. Ce n'est pas chez les députés d'en face qu'il la trouvera, aussi certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, devraient la lui accorder. Je fournirai un argument pour montrer que le programme que nous a proposé le ministre exige une grande souplesse. Tandis que certains des points qu'il a fait valoir m'ont très favorablement impressionné, d'autres ne m'ont pas fait le même effet.

Je m'inquiète des incidences technocratiques et bureaucratiques du bill dont nous sommes en ce moment saisis. Je crains aussi qu'à un moment où nous devons faire face à des terribles problèmes économiques nous ne mettions en place des mécanismes qui ne soient pas assez souples pour répondre aux besoins. A ce sujet, je voudrais parler d'une petite entreprise qui n'appartient même pas à la circonscription de Halifax-East Hants—elle se trouve dans celle de mon ami le chef de l'opposition (M. Stanfield), à Halifax. Mais cette usine est tout près de chez moi. On y emploie quelques personnes et on pourrait en employer quelques autres de plus. Il s'agit de la Maritime Canvas Converters and Upholstering Limited.

Normalement, je serais porté à mentionner ce cas quand le bill sera étudié au comité. Mais l'ennui, c'est que vous pouvez jouer en plein votre rôle de député au comité sans que personne ne sache jamais que vous avez soulevé un problème ou même qu'il y en avait un à soulever; or, j'espère que les comptes rendus des débats d'hier et d'aujourd'hui sauront au moins atteindre un certain nombre de personnes et seront presque obligatoirement lus par quiconque s'intéresse à l'industrie canadienne du textile. D'autres, dont le ministre, ont parlé des répercussions de l'industrie du textile sur notre mode de vie, et je n'y reviendrai pas. Je vais parler plutôt de ce qu'a dit le ministre dans le discours qu'il a prononcé à Montréal le 20 janvier:

Le Canada importe chaque année des marchandises d'une valeur d'environ \$700 par habitant, alors que les États-Unis et le

[M. Portelance.]

Japon en importent pour \$180 et \$150 par habitant respectivement.

Ces chiffres valent qu'on s'y arrête, surtout si l'on considère que le niveau de vie des Canadiens se compare à celui de ces deux pays. Des intérêts considérables sont donc en jeu quand nous parlons des exportations et importations de notre pays et, à plus forte raison, quand nous parlons des difficultés que les importations peuvent entraîner pour nos propres industries.

Je suppose que le ministre est un de ces technocrates du XX^e siècle qui ne connaissent pas aussi bien l'histoire qu'ils le devraient. Mais il est déjà arrivé, il y a cent ans, qu'un gouvernement libéral fût au pouvoir pendant une récession. C'était celui du bon vieux maçon, Alexander Mackenzie, et l'opposition était alors dirigée par sir John A. Macdonald, peut-être le plus grand Canadien de tous les temps. On était en période de récession. A l'époque, Alexander Mackenzie, absorbé par ses idées de libre-échange, faisait preuve d'indifférence. Sir John A., qui sentait si bien les besoins des Canadiens, montra vite à Alexander Mackenzie ce qui en était de bâtir un pays. Si le gouvernement ne fait pas davantage aujourd'hui pour améliorer les perspectives d'emploi, il est voué au même sort.

De toute façon, après ces commentaires qui semblent se résumer à un plaidoyer en faveur d'une protection illimitée, ou tout au moins d'une protection sensée, je voudrais dire que dans le cas auquel je songe, il faut un peu moins de protection et un peu plus de bon sens. J'espère que le ministre me prêterait l'oreille. C'est un technocrate impassible. Il cherche à parler à quelqu'un. Je consignerai ce cas, puis je l'en saisisrai. Le problème provient de ce que la Maritime Canvas Converters pourrait faire un usage judicieux de ce que l'on appelle techniquement, si je ne m'abuse, du tissu de lin de 18 onces la verge carrée. Il entre dans la composition des housses de ventilateurs, de canots de sauvetage, d'écoutes et autres objets.

La compagnie perd des contrats au Canada parce que le ministère des Finances a imposé des droits sur ce tissu importé d'Écosse. Voilà pourquoi les capitaines de navire et d'autres personnes qui pourraient faire confectionner ces housses à Halifax, fournissant ainsi du travail à des Canadiens, préfèrent se rendre aux États-Unis pour passer ces commandes. Ces capitaines ont déclaré à la Maritime Canvas Converters Limited qu'ils reçoivent une prime de 25 p. 100 lorsque le travail est fait aux États-Unis. Je ne parle pas de gros financiers, mais de travail pour la population, sujet dont nous entendrons beaucoup parler au Parlement au cours des prochains mois.

Ce qu'il nous faut, ce sont quelques mesures sensées et un peu plus de souplesse qu'actuellement. J'espère que le bill du ministre y pourvoira. Je dois ajouter qu'aucune société canadienne ne fabrique du tissu de lin de 18 onces la verge carrée. Du moins, pas à Halifax, que je sache. S'il existe une société de ce genre, ses vendeurs n'ont pas encore visité ce grand port de mer de la côte est. Ce tissu est fait en Écosse mais pas au Canada, que l'on sache, bien qu'il soit possible qu'on en fasse aux États-Unis. Ce n'est donc pas une marchandise sur laquelle il faille imposer des droits pour protéger des fabricants canadiens.

Les dirigeants de la Maritime Canvas Converters and Upholstery Limited ont engagé une correspondance à ce sujet avec le ministère des Finances. Je me reporte à une lettre adressée à M. J. W. Latimer, de ce ministère. Voici